

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 1 juin 2016 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller,
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée :

M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut

Présence dans la salle : Deux (2) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1606-129

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert après l'ajout des points suivants:

- 900-1 Mélanie Lyrette – Traitement de son statut d'emploi
- 900-2 Service ressources humaines – Fédération Québécoise des Municipalités

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2016
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de question
-

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Demande au MTQ – acquérir une sur-largeur de l'emprise du ch. Entrée Nord
- 110-02 CPTAQ – Résolution d'appui de la demande d'autorisation de M. Daniel Courchesne
- 110-03 Club des petits déjeuners – Demande de contribution financière
- 110-04 Demande d'appui pour Amqui – Projet du train Océan 150
- 110-05 Fondation Jean-Claude Branchaud – Tournoi de golf 2016
- 110-06 M^e Johanne Lachapelle – Demande d'aliénation en zonage agricole
- 110-07 Lac Ste-Marie – Commémoration de M Réjean Lafrenière
- 110-08 Rallye Perce-Neige – Autorisation de circuler
- 110-09 Les industries Galipeau – Autorisation de paiement
- 110-10 Sûreté du Québec – Autorisation de paiement
- 110-11 Tournoi de golf – Fondation Santé Vallée de la Gatineau
- 110-12 Maison de la Culture - Renouvellement de la carte de membre
- 110-13 Demande de remboursement service septique – M Monette
- 110-14 Demande de remboursement service septique – M Cyr
- 110-15 Demande de dérogation mineure – Mme Thibeault
- 110-16 Demande de dérogation mineure – M Hajjar
- 110-17 Avis de Motion – Modification des # des règlements uniformisés de la SQ
- 110-18 Appui à la municipalité de Blue Sea – Correctifs et signalisations sur le chemin Blue Sea
- 110-19 Projet panneau d'accueil – Autorisation de dépenses

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 mai 2016
- 130-2 Présentation des comptes payés au 20 mai 2016
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 20 mai 2016
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 20 mai 2016
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2016

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200 Compte rendu du comité du 12 mai 2016
- 200-1 Entente d'entraide incendie Bouchette – Autorisation de dépenses
- 200-2 Formation pompier 1 section 3 –Autorisation de dépenses
- 200-3 Conception d'un logo incendie
- 200-4 Formation Autopompe – Autorisation pour 2 candidats
- 200-5 Fin d'emploi du pompier Paul Beaudoin
- 200-6 ACSIQ – Congrès 2017
- 200-7 Entretien préventif des véhicules incendie – Nomination de Alain martin

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

800-1 Will Amos – Branchement internet
800-2 Conseil en Bref de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
800-03 Invitation du Centre d'interprétation de la protection contre le feu

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1606-130

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1606-131

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines est propriétaire du lot 5 204 865 sis à l'intersection de la route 105 et le chemin de l'Entrée Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette la construction d'une nouvelle caserne incendie sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'aménagement du site, la Municipalité à l'intention de construire l'entrée principale donnant accès au dit lot à partir du chemin de l'Entrée Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) est propriétaire du lot 5 203 042 (chemin de l'Entrée Nord);

CONSIDÉRANT QU'à l'intersection de la route 105 et du chemin de l'Entrée Nord, il y a, à cet endroit, une sur-largeur de l'emprise du chemin (lot 5 203 042) appartenant au MTMDET, à l'endroit même où la Municipalité planifie d'y aménager une entrée à son lot;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines souhaite acquérir cette sur-largeur.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyé par Éric Galipeau
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui céder la sur-largeur du lot 5 203 042, sise à l'intersection du chemin de l'Entrée Nord.

ADOPTÉE

R1606-132

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR DES FINS D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DU LOT RÉNOVÉ PORTANT LE NUMÉRO 5 204 281

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Courchesne, entrepreneur en isolation, résident au 15 rue Gagnon, dans la municipalité de Egan-Sud, Québec a signifié à la Municipalité son intention de déposer auprès de la C.P.T.A.Q. une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur un immeuble connu comme étant le lot 5 204 281, canton de Bouchette, dans la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE M. Courchesne déclare avoir négocié une entente d'achat avec le propriétaire dudit immeuble, M. Jean-Marie Lacroix, retraité, résident à Gatineau, Québec et ce, conditionnelle à l'obtention d'une autorisation de la C.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation demandée par M. Courchesne, telle que déclarée au point 2 du formulaire de la demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité de Messines présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, un emplacement qui pourrait satisfaire la demande; la Municipalité est d'avis que l'utilisation demandée par M. Courchesne n'aurait aucun impact additionnel sur la zone agricole vu que le secteur est déjà déstructuré, voir la carte accompagnant la demande démontrant la situation actuelle du secteur visé (article 58.2 LPTAA).

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines appui M. Daniel Courchesne dans sa demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

R1606-133

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du Club des petits déjeuners du Québec, madame France Boisvenue, sollicite la Municipalité afin d'obtenir une contribution monétaire d'une valeur de 100.00\$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes recueillies serviront à souligner le travail et l'implication des nombreux bénévoles qui œuvrent au sein de l'organisme tout au long de l'année scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyer par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'émission d'un chèque de 100.00\$ au nom du Club des petits déjeuners des Hautes-Laurentides et de la Vallée de la Gatineau pour l'organisation d'une soirée reconnaissance pour les bénévoles.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-134

APPUI À LA VILLE D'AMQUI POUR LEUR PROJET « TRAIN OCEAN 150 »

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célébrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : »Georges-Early Widener »);

CONSIDÉRANT QUE le Canada célébrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

CONSIDÉRANT QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train Océan 150 »; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération Canadienne;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité de Messines accorde son appui inconditionnel au projet : « Train Océan 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable!

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à madame Mélanie Joly, Ministre du Patrimoine Canadien ainsi l'honorable Justin Trudeau, Premier Ministre du Canada, monsieur Marc Garneau, Ministre de transport Canada, monsieur Dominic Leblanc, Leader du Gouvernement à la Chambre des Communes, madame Diane Lebouthillier, Minsitre du Revenu, monsieur Rémi Massé, Député Libéral Fédéral, monsieur William Amos, Député Fédéral de Pontiac, monsieur Yves Desjardins-Sicilliano, PDG ainsi qu'à monsieur Gaétan Ruest, Ing., Maire de la ville d'Amqui.

ADOPTÉE

R1606-135

TOURNOI DE GOLF – JEAN-CLAUDE BRANCHAUD

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense pour l'inscription du conseiller Denis Bonhomme et du maire Ronald Cross, au tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud qui se tiendra au Club de golf Algonquin de Messines le mercredi 8 juin 2016, et ce au coût de 150.00\$ par inscription.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-136

M^e JOHANNE LACHAPPELLE – DEMANDE D'ALIÉNATION EN ZONAGE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE Me Amélie Boutin-Renaud, notaire et mandataire pour le compte de Patrick Feeny, Éric Charron et François Lanthier (ci-après appelés les acquéreurs) s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les acquéreurs s'adressent à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'aliénation du lot 5 762 363;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62 de la Loi, le Conseil motive sa décision à l'effet que le lot visé par la présente demande serait mieux protégé en ce qui a trait à la Loi sur les terres agricoles en autorisant l'aliénation dudit lot aux acquéreurs étant donné qu'ils sont également propriétaires du lot 5 204 648, lot contigu au lot visé par leur demande.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de Messines appui la demande d'aliénation telle que préparée par la mandataire Me Amélie Boutin-Renaud pour le compte desdits acquéreurs.

ADOPTÉE

R1606-137

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC SAINTE-MARIE – COMMÉMORATION DE MONSIEUR RÉJEAN LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu par l'entremise de la résolution 2016-05-152, une demande d'appui de la municipalité de Lac Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT la demande de commémoration de monsieur Réjean Lafrenière en la nomination de l'autoroute 5 « Autoroute Réjean Lafrenière »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Messines appuie la demande de la municipalité de Lac Sainte-Marie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines appui la demande de la Municipalité de Lac Sainte-Marie, de nommer l'autoroute 5 « Autoroute Réjean Lafrenière »

QUE copie de la présente résolution soit acheminée au bureau du Premier Ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, et à la Ministre de la Justice, Ministre responsable de la région de l’Outaouais et députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust.

ADOPTÉE

R1606-138

DEMANDE D’AUTORISATION DANS LE CADRE DU RALLYE PERCE-NEIGE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Rainville, coordonnateur des opérations du Rallye Perce-neige 2017 de Maniwaki a fait parvenir une demande d’utilisation de chemins municipaux, soit les chemins du petit lac des Cèdres (parties nord et sud) et ce, à des fins d’épreuves de classement, lors de la tenue du Rallye Perce-neige le samedi 3 et 4 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s’engage à avoir lors de la tenue de l’activité, une police d’assurances au montant de cinq millions de dollars (5 000 000\$) pour tout dommage causé aux tiers;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur se responsabilise lors de la tenue de l’activité, à l’aide de véhicules officiels, de la fermeture des chemins et après le passage des concurrents, de leur réouverture à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à la tenue d’une telle activité sur des chemins municipaux à la condition que la population soit bien informée et que toutes les mesures de sécurité dont les organisateurs se sont engagés soient respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unanimité

QUE la municipalité de Messines autorise les organisateurs du Rallye Perce-Neige de Maniwaki édition 2017, d’utiliser les chemins du Petit Lac des Cèdres (partie Nord et sud) à des fins d’épreuve de classement le samedi les 3 et 4 février 2017

QUE les organisateurs dudit rallye devront se charger en outre de la sécurité, du blocage des accès publics et privés lors de la tenue de l’évènement de même que d’avertir d’avance tous les résidents individuellement de l’horaire de l’évènement.

ADOPTÉE

R1606-139

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l’unanimité

N° FACTURE	MONTANT (Incluant les taxes applicables)
6423	578.78
6429	389.24
6439	527.88
TOTAL	1 495.90\$

D’AUTORISER le paiement des factures de l’entreprise Les Industries Galipeau de Messines, pour des travaux de réparations et soudure effectués pour le compte du service des travaux publics, soit d’un montant de 1 495.90\$, incluant les taxes applicables.

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011- 288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-140

SÉCURITÉ PUBLIQUE- QUOTE PART

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la sécurité publique a fait parvenir à la Municipalité une facture pour les services de la Sûreté du Québec et ce pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2016, le Conseil a prévu une somme de 155 345.00\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2016 pour les services de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement des frais pour les services de la Sûreté du Québec (quote-part de la sécurité publique) pour l'année 2016 au montant de 155 345.00\$ et par conséquent autorise le déboursé de 77 673.00\$ pour la première tranche qui est payable le 30 juin 2016 et le déboursé de 77 672.00\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 31 octobre 2016.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-141

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION ET DE LA FONDATION CSSS VALLÉE DE LA GATINEAU

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense pour l'inscription du conseiller Denis Bonhomme et du maire Ronald Cross au tournoi de golf de la Fondation CSSS Vallée de la Gatineau qui se tiendra au Club de Golf Algonquin le mercredi 24 août prochain et ce, au coût de 250.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-142

MAISON DE LA CULTURE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - CARTE DE MEMBRE 2016

Sur une proposition de Marcel St-jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de la carte de membre de la municipalité de Messines à la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2016 et ce pour la somme de 25.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-143

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN SERVICE D'URGENCE DE VIDANGE DE BOUES SEPTIQUES – 67 CHEMIN TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rock Monette, propriétaire du 67, chemin Tremblay, a dû placer un appel d'urgence auprès d'un entrepreneur privé pour un service de vidange des boues septiques de son système septique conséquemment à un mauvais fonctionnement de la pompe de la station de pompage du système;

CONSIDÉRANT QUE la fosse de monsieur Monette devait être vidangée au cours de la saison 2016 du programme de vidange de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE lors de la vidange d'urgence effectuée par le contracteur privé, une inspection visuelle a été effectuée par monsieur Alain Caron, inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le prochain service de vidange du 67 chemin Tremblay est prévu au cours de la saison 2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Monette a déjà acquitté les frais de 195.00\$ du service de pompage 2016 via la facturation annuelle de 2015 et 2016.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER, suite à la situation exceptionnelle, l'émission d'un crédit au montant de 195.00\$ représentant le total des montants payés lors de la facturation annuelle de 2015 et 2016 et ce en raison du service de vidange des boues septiques non reçu.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-144

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN SERVICE D'URGENCE DE VIDANGE DE BOUES SEPTIQUES – 19 CHEMIN POTVIN

CONSIDÉRANT QUE madame Aline Morin et monsieur Roger Cyr (demandeurs), propriétaires du 19, chemin Potvin, s'adressent à la Municipalité de Messines, afin d'obtenir un remboursement de la taxe de service de vidange de boues septiques relativement au service non rendu;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont fait l'acquisition de ladite propriété au cours du mois d'août 2015 auprès de la Banque Nationale du Canada;

CONSIDÉRANT QUE lors de ladite transaction les taxes municipales ont été payées entièrement par l'institution financière Banque nationale du Canada;

CONSIDÉRANT QU'au mois d'avril 2016 les nouveaux propriétaires ont dû remplacer l'installation septique par une toute nouvelle installation;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble du 19 chemin Potvin était prévu pour recevoir un service de vidange septique au cours de la saison 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction du nouveau système septique, le prochain service de vidange est prévu au cours de la saison estivale de 2018 et que les frais pour ce service seront couverts par la facturation annuelle 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'émission d'un crédit au montant de 97.50\$ représentant le montant payé par les demandeurs lors de la facturation annuelle de 2016 et ce en raison du service de vidange des boues septiques non reçu.

ADOPTÉE

R1606-145

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 9 CHEMIN BLUE SEA

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble connu comme étant le 9 chemin Blue Sea, Messines, Québec, J0X 2J0 identifié par le matricule 4020-68-3389, dont la désignation cadastrale est le lot 5 203 593 Cadastre du Québec de la circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est constituée de deux volets distincts soit relativement aux distances à respecter pour la marge de recul avant et dans un deuxième temps relativement à la superficie d'occupation au sol pour un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le dossier de demande de dérogation mineure tel que déposé au comité était accompagné d'un plan préparé par monsieur Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre (A.G.), du Groupe AGBR. Sat inc. de Maniwaki et portant le numéro de dossier 15M-195 sous ses minutes 5083 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCUE ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du 18 mai 2016 et que dans leur rapport DM-2016-02, ils recommandent au conseil municipal d'accepter le premier volet de la demande soit de déroger à la distance à respecter pour la marge de recul avant et de refuser la dérogation de la superficie d'occupation au sol.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil **accepte** la demande de dérogation mineure pour l'empiètement dans la marge avant. Par conséquent autorise l'implantation d'un bâtiment principal à 3.5m de l'emprise du chemin public, au lieu de 12m tel que prescrit par le règlement de zonage.

QUE le Conseil **refuse** la demande de dérogation mineure telle que déposée concernant le 0.6% supplémentaire à la superficie au sol maximum de 5%

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : que le plan d'arpentage mentionné ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

R1606-146

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 7 CHEMIN GODARD

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble connu comme étant le 7 chemin Godard, Messines, Québec, J0X 2J0 identifié par le matricule 3725-99-3695, dont la désignation cadastrale est le lot 5 203 888 Cadastre du Québec de la circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCUE ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du 18 mai 2016 et que dans leur rapport DM-2016-01, ils recommandent au conseil municipal d'octroyer une dérogation mineure relativement à la marge de recul avant.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil **accorde** une dérogation mineure relativement à un empiètement de la marge avant. Par conséquent autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) à 3m du centre visuel du chemin Godard (chemin privé) et ce, au lieu de 12m tel que prescrit par le règlement de zonage présentement en vigueur.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : que le plan d'arpentage mentionné ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

R1606-147

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement relatif à la modification des numéros des règlements uniformisés applicables par la sûreté du Québec

R1606-148

APPUI À LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a reçu par la résolution 2016-05-118 une demande d'appui de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT la demande au Ministère du Transport, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports d'apporter les correctifs nécessaires à la chaussée et à la signalisation au chemin intermunicipal entre les municipalités de Messines et Blue Sea ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la demande de la municipalité de Blue Sea dans leur demande de correctifs et de signalisation sur le chemin intermunicipal entre les municipalités de Messines et de Blue Sea ;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la municipalité de Blue Sea ainsi qu'à madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais et députée de Gatineau

ADOPTÉE

R1606-149

PROJET DE RÉALISATION D'UN PANNEAU D'ACCUEIL – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de faire fabriquer un panneau annonçant la bienvenue sur le territoire de la Municipalité de Messines, panneau qui serait installé à l'intersection du chemin de l'Entrée Nord et de la route 105;

CONSIDÉRANT QUE la première étape du projet est de faire préparer le concept graphique dudit panneau;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 99 Designs est une entreprise qui offre le service de web design sous forme de concours auprès d'une banque de graphistes indépendants.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général de lancer un concours avec l'entreprise web 99 Designs pour la conception d'un montage graphique, et ce selon le forfait gold offert par l'entreprise, pour la somme de 1 099.00\$, en plus des taxes applicables.

Note au procès-verbal : les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet proviendront du surplus affecté.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1606-150

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 mai 2016, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 36 034.24\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1606-151

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 20 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 26 avril 2016 au 20 mai 2016, pour la somme de 50 766.24\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
4	Chèques fournisseurs émis	5 231.40\$
22	Prélèvements électroniques	45 534.84\$
	TOTAL :	50 766.24 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1606-152

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 26 avril 2016 au 20 mai 2016, dont celle-ci représente la somme de 41 295.83\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1606-153

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 20 MAI 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,

Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 26 avril 2016 au 20 mai 2016, dont celui-ci représente une somme de 6666.78\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1606-154

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'ENTRAIDE INCENDIE N° 2016-001 AVEC LA MUNICIPALITE DE BOUCHETTE

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'action n° 4 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la Municipalité doit procéder à la signature d'une entente intermunicipale avec les municipalités environnantes pour la couverture incendie de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la signature de ces ententes permettra à la municipalité d'avoir recours à des équipements et des effectifs supplémentaires et permettra également d'assurer une plus grande protection en cas d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 12 mai 2016, d'adopter une résolution concernant l'autorisation de signature de l'entente pour la couverture incendie avec la municipalité de Bouchette ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la signature de l'entente n°2016-001 pour la couverture incendie avec la municipalité de Bouchette et en conséquence, le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Messines cette dite entente.

ADOPTÉE

R1606-155

SERVICE INCENDIE : AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA FORMATION POMPIER I, SECTION 3

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de formation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), monsieur Éric Lacaille, a informé la coordonnatrice en prévention, de l'intention de la MRCVG d'offrir une formation Pompier 1, section 3 à l'automne 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers François Côté et Luc Gauthier ont tous deux complété la formation section 2 et que ceux-ci sont en attente de suivre la section 3 (dernière section afin d'obtenir la reconnaissance de Pompier 1) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2016 aucune somme n'a été prévue pour cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec le directeur incendie, les membres du comité de sécurité publique locale (CSPL) ont convenu qu'il serait dans le meilleur intérêt de la brigade de Messines de compléter les formations des deux pompiers messieurs Côté et Gauthier et ce, au détriment de l'embauche d'un nouveau pompier, dont les frais de formation et d'habillement qui avaient été réservés pour cette fin, pourraient servir à défrayer en partie les coûts de la formation des deux (2) dits pompiers en attente ;

CONSIDÉRANT QUE suite à sa rencontre du 12 mai 2016, le CSPL recommande l'inscription des pompiers messieurs Côté et Gauthier pour la formation de Pompier 1, section 3, formation prévue pour l'automne 2016. Que les deniers nécessaires proviennent de la somme prévue au budget 2016 pour l'embauche d'un nouveau pompier et la balance provienne du surplus non affecté ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'inscription des pompiers François Côté et Luc Gauthier à la formation Pompier 1, section 3 dispensée par la MRCVG à l'automne 2016 et par conséquent, autorise les frais d'inscription, les frais de déplacement et frais de prime de formation, selon les dispositions des politiques de rémunération applicables, et ce, pour la somme totale de 7154.00\$.

QUE le Conseil autorise les transferts budgétaires nécessaires à la présente formation, dont en partie provenant des sommes réservées à même le budget 2016, et la différence provient du surplus non affecté de la Municipalité d'un montant de 1 305.97\$

Transfert aux postes du grand-livre suivant

De	Montant	Vers
02-22000-650	971.39	02-22000-454
02-22000-649	353.12	02-22000-143
02-22000-650	973.61	02-22000-143

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-156

SERVICE INCENDIE : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA CONCEPTION D'UN LOGO INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité incendie sont d'avis que le service incendie doit être représenté par un logo distinct de celui de la Municipalité lors de publicité sur le site internet, dans les journaux ou lors de l'envoi de correspondance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité incendie souhaitent naturellement conserver la même image que celle de l'écusson du service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 12 mai 2016, d'autoriser une dépense de 120.00\$ en plus des taxes applicables et ce pour la conception d'un logo incendie auprès de la compagnie Onaki (Gatineau- Ottawa- Maniwaki);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense reliée à la conception d'un logo incendie auprès de la compagnie Onaki (Gatineau-Ottawa-Maniwaki) pour un montant total de 120.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1606-157

SERVICE INCENDIE- FORMATION AUTOPOMPE

CONSIDÉRANT que le gestionnaire de la formation de la MRCVG a informé la coordonnatrice en prévention que la formation autopompe aura lieu en juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à cette formation s'élèvent à 1325.00\$ par participant et que les deniers nécessaires afin d'acquitter cette somme ont été réservés à même le budget 2016;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable de donner cette formation à au moins deux pompiers puisque sur les 19 pompiers actuels, seulement 5 de ceux-ci sont formés pour opérer l'autopompe;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 12 mai 2016, d'inscrire deux pompiers à la formation sur l'autopompe;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'inscription des deux pompiers qui seront proposés par le chef pompier pour la formation d'autopompe qui aura lieu en juillet 2016.

De plus, les frais de formation, de déplacement et de prime de formation sont également autorisés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1606-158

SERVICE INCENDIE- FIN D'EMPLOI DU POMPIER MONSIEUR PAUL BEAUDOIN

CONSIDÉRANT QU'une problématique existe au niveau du statut de formation du pompier monsieur Paul Beaudoin;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tragédie de L'Isle-Verte, la Mutuelle des Municipalité du Québec (MMQ), l'assureur de la municipalité de Messines, exige que tous les membres de la brigade incendie de Messines aient réussi une formation appropriée (Pompier 1, officier 1 ou officier non urbain) ou bénéficient de la protection de la clause dite « grand-père » et ce relativement au poste exercé auprès de la brigade incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite à des vérifications effectuées au Ministère de la sécurité publique et à l'École Nationale des pompiers, nous sommes à même de

constater, maintenant, que monsieur Paul Beaudoin ne possède malheureusement pas la formation ou les reconnaissances requises pour agir à titre de pompier et à titre de directeur adjoint au sein de la brigade incendie et ce en conformité avec la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision de monsieur Beaudoin de ne pas renouveler son mandat en tant que chef pompier au début de l'année 2000, il a donc changé de grade pour passer de chef pompier à simple pompier, donc en ce sens, il ne bénéficie plus de la clause dite « grand-père », en vertu de l'article 11 du chapitre 5 du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'École Nationale des pompiers confirme, suite à avoir examiné le relevé de notes de monsieur Beaudoin, qu'il a à ce jour réussi seulement 2 modules sur 9 de l'étude professionnelle Intervention en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir agir à titre de pompier auprès d'une brigade d'incendie au Québec, tout candidat doit détenir la formation Pompier I. Afin d'agir à titre de directeur adjoint d'un service incendie qui comprend moins de 5000 habitants, tout candidat doit détenir la formation Officier non urbain, dont la formation de Pompier 1 est requise au préalable OU doit bénéficier d'une clause dite « grand-père »;

CONSIDÉRANT QUE pour protéger la municipalité de Messines de toute éventuelle poursuite, du à la non reconnaissance de statut d'une clause dite « grand-père » et ou de formation Pompier 1, la municipalité se voit dans l'obligation de mettre un terme immédiatement au statut de pompier de monsieur Paul Beaudoin auprès de sa brigade incendie;

CONSDIÉRANT QUE le conseil souhaite informer monsieur Beaudoin que dans l'éventualité où ce dernier serait intéressé à réintégrer les rangs de la brigade incendie, la municipalité offre de défrayer les coûts de formation de Pompier 1, une formation d'environ 350 heures;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 12 mai 2016 de produire une lettre explicative, laquelle sera transmise à monsieur Beaudoin des mains du directeur incendie, Monsieur André Galipeau. Cette lettre expliquera la situation à monsieur Beaudoin, lui expliquera également la fin de son emploi en tant que directeur adjoint et pompier et également les procédures à suivre si ce dernier souhaite rétablir la brigade incendie. De plus, un délai de 10 jours lui sera accordé afin de faire connaître sa décision;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

DE PRODUIRE une lettre explicative à monsieur Beaudoin, laquelle lui expliquera la situation problématique et sera transmise des mains du directeur monsieur André Galipeau.

DE METTRE un terme à l'emploi du directeur adjoint et pompier monsieur Paul Beaudoin en date de ce jour.

ADOPTÉE

R1606-159

ACSIQ- CONGRÈS 2017

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en prévention a reçu la documentation de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) concernant le congrès 2017 des chefs pompiers qui aura lieu au Hilton de Québec du 19 au 22 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de réservation pour l'hébergement doivent parvenir à l'ACSIQ sur le formulaire prévu à cette fin avant le 17 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour garantir la première nuitée, nous devons fournir à l'ACSIQ un numéro de carte de crédit et la première nuitée sera prélevée sur cette carte à l'automne 2016 et ce dans le but de confirmer la réservation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 12 mai 2016, une autorisation de dépense de 209.00\$ plus les taxes applicables sur la carte de crédit du directeur général pour la réservation d'une chambre à coucher au Hilton de Québec pour le chef pompier lors du congrès des chefs pompiers de l'ACSIQ qui aura lieu du 19 au 22 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense sur la carte de crédit du directeur général, reliée à la réservation d'une chambre à coucher pour le chef pompier lors du congrès des chefs pompiers de l'ACSIQ qui aura lieu du 19 au 22 mai 2017 et ce pour un montant de 209.00\$ plus les taxes applicables. Ce montant sera prélevé sur la carte de crédit à l'automne 2016 seulement.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-160

SERVICE INCENDIE- NOMINATION D'UNE PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE POUR EFFECTUER L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES VÉHICULES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé, par sa résolution # R1503-071, les pompiers messieurs Maxime Galipeau et Normand Michaud pour effectuer l'entretien préventif des véhicules incendie;

CONSDIÉRANT QUE le pompier monsieur Maxime Galipeau ne sera pas disponible pour effectuer ces travaux et ce pour la prochaine période estivale;

CONSDIÉRANT QUE lors de la dernière pratique mensuelle des pompiers, le pompier monsieur Alain Martin s'est offert pour effectuer cette tâche;

CONSDIÉRANT QUE le directeur incendie, est en accord avec la nomination de monsieur Martin;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 12 mai 2016, d'ajouter le pompier monsieur Alain Martin à la liste des personnes nommées pour effectuer l'entretien préventif des véhicules incendie et que les heures travaillées soient rémunérées à raison de 15\$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil procède à la nomination du pompier Monsieur Alain Martin pour effectuer l'entretien préventif des véhicules incendie et reconnaît également les trois (3) personnes autorisées à effectuer cet entretien comme étant :

- 1- Normand Michaud;
- 2- Maxime Galipeau;
- 3- Alain Martin.

QUE les heures travaillées pour cet entretien soient rémunérées à 15\$ de l'heure et ce selon la politique de rémunération du service incendie actuellement en vigueur (R1510-274).

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-161

MADAME MÉLANIE LYRETTE – TRAITEMENT DE SON STATUT D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a par sa résolution R1511-322, procédé à la nomination de madame Mélanie Lyrette au poste de directrice adjointe aux ressources, soit d'un contrat à durée déterminée;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité d'administration du 31 mai 2016, le directeur général (DG) a déposé son rapport d'appréciation de performance de l'employée, madame Lyrette et en conclusion recommande son embauche sur une base permanente;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception du rapport du DG et de la période de questions qui en a suivi, le comité recommande l'embauche de madame Lyrette au poste qu'elle a occupé au cours des derniers mois, poste à temps plein laissez vacant suite au départ de la directrice adjointe aux ressources.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil procède à la nomination de madame Mélanie Lyrette, aux services d'administration à titre de directrice adjointe aux ressources, et ce, sur une base permanente.

QUE madame Lyrette recevra la même rémunération qu'elle reçoit depuis son arrivé en poste et à ce jour, en plus elle bénéficiera des avantages applicables en vertu de la Politique de rémunération du personnel-cadre 2013-2016.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1606-162

SERVICE DE RESSOURCES HUMAINES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE lors du comité d'administration du 31 mai 2016, le directeur général (DG) a déposé aux membres du comité une offre de service du Service conseil en ressources humaines (rh) de la FQM, l'offre de service qui a comme objectif l'optimisation et l'élaboration d'outils en gestion des ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présentement à sa charge, services combinés d'administration générale et travaux publics, douze postes permanents et que suite à une analyse des besoins de la municipalité en matière d'outils de gestion des ressources humaines et relations du travail, le comité recommande l'octroi d'un mandat au service conseil en rh de la FQM tel que déposé.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le Conseil octroi un contrat au Service conseil en ressources humaines de la FQM, soit pour la réalisation des étapes 1.1 à 1.6 inclusivement, pour la somme de 5 562.50\$.

Note au procès-verbal : l'offre de service du Service conseil de la FQM fait partie intégrante au présent commis si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1606-163

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19 :45.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général